

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire « Cité ASTRUC »
Ecole élémentaire Paul Langevin
Montpellier (Hérault (34))**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0341407V_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire publique P. Langevin_ Région Languedoc-Roussillon_ Département de l'Hérault _
Commune de Montpellier (34)
Note de Première Phase (NPP) N° 0341407V_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire « Cité ASTRUC »
Ecole élémentaire Paul Langevin
Montpellier (Hérault (34))**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0341407V_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	G. ESCHBACH	Ingénieur d'études
Vérificateur	S. SOENE	Chef de projet
Approbateur	A. BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/où à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire Paul Langevin est localisée au n°5 de la rue de Clémentville, dans un quartier résidentiel à l'ouest de la commune de Montpellier (34). Cette école élémentaire fait partie du groupe scolaire de la cité ASTRUC, comprenant également l'école maternelle publique Goethe (ETS n°0340543F), propriété de la ville de Montpellier. Elle accueille 106 enfants âgés de 6 à 11 ans depuis la rentrée 2010. Le nombre d'adultes (personnel encadrant) s'élève à 19. Le site de l'école élémentaire comprend, sur une surface d'environ 3500 m² :

- un bâtiment d'un étage, sans sous-sols ni vide-sanitaire abritant les salles de classe, les sanitaires et la salle polyvalente,
- un second bâtiment construit de plain-pied, abritant le réfectoire,
- Des aménagements extérieurs constitués :
 - de deux cours de récréation,
 - d'un terrain de jeu,
 - d'un garage à vélo.

L'école élémentaire ne possède pas de logement de fonction.

Aucun indice de pollution n'a été détecté au cours de la visite de site.

Résultats des études historiques et documentaires

Le groupe scolaire de la cité ASTRUC a été construit en contiguïté supposée d'un site recensé dans la base de données BASIAS (n° LRO3402948), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée montre que le site BASIAS n° LRO3402948, ancienne station-service, n'est en réalité pas contigu mais distant d'une dizaine de mètres de l'ETS. D'après les informations disponibles, le terrain du site BASIAS a abrité un ancien dépôt de liquides inflammable de type hydrocarbures (BASIAS LRO3401017) entre 1953 et 1956. Puis, une ancienne pouponnière et une

blanchisserie ont été exploitées à partir de 1956 et jusqu'en 1968 au plus tard. La pouponnière / blanchisserie a ensuite été aménagée en station-service : la « Station de Clémentville » répertoriée dans la base de données BASIAS (LRO3402948), entre 1964 et 1968. Le bâtiment abritant la blanchisserie a été détruit à cette même date. Le bâtiment de la pouponnière a été réaménagé en boutique et en logement. Cette station-service a été exploitée de la fin des années 60 jusqu'en 1996 au moins. Ce terrain qui surplombe le groupe scolaire est actuellement en friche. C'est ce qui a motivé l'intégration du site à la liste des établissements concernés par la demande de diagnostic.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique la présence, au droit du site, d'une nappe d'eau souterraine peu profonde circulant entre 5 et 10 m de profondeur. Cette nappe s'écoule probablement en direction du Lez, soit en direction de l'Est. Cependant, le fort dénivelé descendant à proximité du site, orienté vers le Nord (et donc vers l'ETS) peut influencer le sens d'écoulement de la nappe. Une incertitude existe donc sur le sens d'écoulement local de cette nappe.

Le site BASIAS LRO3402948 est donc situé en latéral hydraulique supposé par rapport à l'ETS mais également en surplomb de l'ETS par rapport à la topographie locale.

Influence potentielle des anciens sites industriels sur le groupe scolaire

S'agissant d'une école élémentaire sans logement de fonction, deux scénarios d'exposition sont considérés :

- l'inhalation de l'air à l'intérieur des bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS :

La présence des sites BASIAS contigus à l'emprise de l'ETS fait qu'une éventuelle pollution de la nappe et/ou des sols pourrait dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du groupe scolaire. Ce scénario est donc retenu.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable alimentant l'établissement ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

L'école élémentaire Paul Langevin accueille des enfants âgés de 6 à 11 ans pour lesquels le porté main-bouche n'est pas pertinent. De plus, en l'absence de jardin pédagogique et les surfaces de sols à nus étant réduites, le scénario ingestion de sol de surface n'est pas retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire publique P. Langevin_ Région Languedoc-Roussillon_ Département de l'Hérault _
Commune de Montpellier (34)
Note de Première Phase (NPP) N° 0341407V_RNPP*

l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que **l'école élémentaire publique Paul Langevin fasse l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)"** à l'issue de la phase 1.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous la dalle des bâtiments de l'établissement.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles »